

## Démenti de l'article de presse du 13/02/2018 (Vers l'Avenir) concernant la « collaboration » Pairi Daiza - CR Dendre

Le 13 février 2018, un article de presse était publié dans Vers l'Avenir concernant une « collaboration » entre le CR Dendre et Pairi Daiza. En 2011, des contacts avaient bien été pris avec le parc concernant la problématique des plantes invasives au sein de celui-ci. Ces contacts avaient fini par aboutir à une visite de terrain en 2012, durant laquelle la présence de plusieurs populations de berce du Caucase et de balsamine de l'Himalaya avait été mise en évidence. Le représentant du parc avait signalé à l'époque que les gestionnaires des espaces verts étaient conscients des dangers de la berce du Caucase et qu'une gestion serait entreprise par ceux-ci avec une priorité pour les endroits accessibles au grand public. Il avait également été signalé que la balsamine de l'Himalaya ne constituait pas une priorité pour le parc. Malheureusement, aucun suivi n'a pu être réalisé par la suite par le CRD (ni d'ailleurs par le SPW) concernant ces espèces invasives, contrairement à ce qui est mentionné dans l'article de presse.

Le CR Dendre reste toutefois ouvert à toute collaboration en termes de gestion de plantes invasives, ainsi qu'à la récolte d'informations concernant des populations.

MARDI 13 FÉVRIER 2018

ATH ET SA RÉGION DE 9

CAMBRON-CASTEAU

# Quel impact du parc sur la biodiversité ?

**Véronique Waroux (cdH) s'inquiète de l'impact de Pairi Daiza sur la biodiversité. Le ministre Carlo Di Antonio (cdH) reste vague.**

Véronique Waroux s'était déjà inquiétée de l'impact, globalement, des parcs zoologiques sur leur environnement. Elle vient cette fois d'interroger le ministre Di Antonio sur « l'impact de Pairi Daiza sur la biodiversité ». « Nous parlons d'un site (actuellement) étendu sur 65 hectares, comportant plus de 4 000 animaux du monde entier (dont il faut gérer notamment les excréments) et de centaines de plantes exotiques, le tout sur un site patrimonial et végétal historique, traversé par un cours d'eau » indique M<sup>me</sup> Waroux.

« J'aimerais savoir si des études ont été requises/effectuées pour analyser l'impact de ce parc sur la biodiversité locale ? Des espèces invasives sont-elles présentes ? Avec quel impact sur la faune et la flore autochtone ? Les eaux du



cours d'eau traversant le parc font-elles l'objet d'analyses régulières ? Si oui, quels en sont les résultats ? Le cours d'eau et les vents peuvent disséminer des semences végétales hors du site. A-t-on évalué cette dissémination ?

« Et puisque la question de l'eau

est abordée, des études sur l'approvisionnement en eau du parc ont-elles été réalisées ? Connaissons-nous sa consommation globale ? Plus spécifiquement, quelle est la source de l'eau de la " cascade " du " monde africain " ? Celle-ci fonctionne-t-elle en circuit

continu ou cette eau est-elle rejetée dans l'environnement ? De quelle quantité d'eau parlons-nous ? »

Le ministre Carlo Di Antonio n'est pas vraiment précis dans sa réponse, déployant notamment un parapluie (« ayant à statuer sur d'éventuels recours dans le cadre des procédures d'octroi de permis d'environnement, je ne puis répondre à l'ensemble des questions dès lors que des démarches sont en cours »).

### Nouvelles demandes de permis

On retiendra surtout de sa réponse que d'autres demandes de permis pourraient être introduites prochainement.

« La prise en compte de l'impact potentiel de l'activité du parc sur l'environnement est suivie par l'administration, en collaboration avec la direction de Pairi Daiza » indique M. Di Antonio.

« En ce qui concerne l'eau, la Direction générale de l'Environnement (DGO3) et la direction de Pairi Daiza sont en contact régulier. L'exploitant a été invité à mener une réflexion globale portant sur les besoins en eau, la sécurisation de l'approvisionnement, les mesures d'économie à entreprendre, le traitement et les rejets

d'eaux usées en vue de rationaliser le cycle de l'eau au sein du parc. Cette réflexion pourrait entraîner de nouvelles demandes de permis. »

« En ce qui concerne les rejets d'eau usée, l'exploitant est en discussion avec l'intercommunale locale de gestion des eaux usées afin d'éventuellement recourir à ses services, car la capacité des stations d'épuration internes au parc devient insuffisante au regard de la fréquentation du parc les jours d'affluence. » Dans quelques jours, une enquête publique sera ouverte, en lien avec le projet de deux nouvelles stations d'épuration.

« En ce qui concerne la biodiversité locale et plus spécifiquement les espèces invasives, la Direction des Cours d'Eau non navigables de la DGO3 n'a pas observé de développement de plantes exogènes à l'aval direct du parc. [...] Dans le parc, l'exploitant collabore avec l'ASBL Contrat Rivière Dendre qui vient contrôler une fois par an les endroits du parc les plus sujets à accueillir les plantes invasives de la région. Les rapports annuels sont positifs et n'ont mis en évidence que la présence de balsamine, avec une situation gérée et estimée sous contrôle. » ■